
Procès-verbal de la séance publique du Conseil de communauté du 15 mai 2014

SOMMAIRE

<i>Présidence</i> de monsieur Gérard Collomb, Président	(p. 4)
<i>Désignation</i> d'un secrétaire de séance	(p. 4)
<i>Appel</i> nominal	(p. 4)
<i>Dépôt</i> de pouvoir pour absence momentanée	(p. 4)
<i>Approbation</i> des procès-verbaux des séances publiques des 16 décembre 2013 et 13 janvier 2014	(p. 4)
<i>Désignation</i> de 3 assesseurs	(p. 4)
<i>Communication</i> de monsieur le Président relative à la désignation de représentants dans divers organismes et commissions	(p. 7)
<i>Annexe 1</i> - Modification du projet de délibération n° 2014-0035	(p. 33)
<i>Annexe 2</i> - Modification du projet de délibération n° 2014-0038	(p. 34)

Les textes des délibérations n° 2014-0009 à 2014-0069 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 436.

N° 2014-0009	Règlement intérieur du Conseil - Constitution d'une commission ad hoc pour son élaboration -	(p. 8)
N° 2014-0010	Métropole de Lyon - Commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées du Département du Rhône à la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil de communauté -	(p. 23)
N° 2014-0011	Commission locale d'évaluation des transferts de charges entre les Communes et la Communauté urbaine de Lyon - Composition -	(p. 8)
N° 2014-0012	Conseil du pôle métropolitain - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 9)
N° 2014-0013	Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation des représentants du Conseil et des représentants des associations -	(p. 10)
N° 2014-0014	Commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon - Election des membres -	(p. 5)
N° 2014-0015	Comité syndical du Syndicat intercommunal des eaux de Communay et Région - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 10)
N° 2014-0016	Conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 11)
N° 2014-0017	Conseil syndical du Syndicat mixte du Rhône des Iles et des Lônes (SMIRIL) - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 11)
N° 2014-0018	Conseil syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 11)
N° 2014-0019	Comité syndical de l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 12)
N° 2014-0020	Comité syndical du Syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud - Désignation de représentants du Conseil -	(p. 12)

N° 2014-0021	<i>Comité syndical du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 13)
N° 2014-0022	<i>Comité syndical du Syndicat mixte du parc industriel de la plaine de l'Ain (SMPIPA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 13)
N° 2014-0023	<i>Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 13)
N° 2014-0024	<i>Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération Lyonnaise (SEPAL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 14)
N° 2014-0025	<i>Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 17)
N° 2014-0026	<i>Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Communauté urbaine de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants -</i>	(p. 4)
N° 2014-0027	<i>Conseil de surveillance des établissements publics de santé - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 14)
N° 2014-0028	<i>Conseil d'administration et assemblées générales de la Société publique locale (SPL) Gestion des espaces publics du Rhône Amont - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 15)
N° 2014-0029	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 15)
N° 2014-0030	<i>Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation des représentants du Conseil -</i>	(p. 16)
N° 2014-0031	<i>Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 16)
N° 2014-0032	<i>Assemblée générale et Conseil d'administration de la Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 21)
N° 2014-0033	<i>Assemblées d'actionnaires de la Société Euronews - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 18)
N° 2014-0034	<i>Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 18)
N° 2014-0035	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole Habitat - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 18)
N° 2014-0036	<i>Conseil d'administration de l'Association Programme Solidarité - Eau (pS-Eau) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 19)
N° 2014-0037	<i>Entreprises sociales de l'habitat (ESH) - Désignation des représentants au sein des assemblées générales et des conseils d'administration -</i>	(p. 19)
N° 2014-0038	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 20)
N° 2014-0039	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 21)
N° 2014-0040	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 12)
N° 2014-0041	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la SPL Lyon-Confluence - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 26)
N° 2014-0042	<i>Conseil d'administration et assemblées générales de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 22)
N° 2014-0043	<i>Assemblées générales et Conseil de surveillance de la Société des aéroports de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 22)
N° 2014-0044	<i>Conseil d'administration du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 22)
N° 2014-0045	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Acoucité - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 22)
N° 2014-0046	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 24)

N° 2014-0047	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 24)
N° 2014-0048	<i>Lyon - Conseil de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 25)
N° 2014-0049	<i>Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 25)
N° 2014-0050	<i>Assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 25)
N° 2014-0051	<i>Assemblée générale et comité territorial Rhône de l'association Air Rhône-Alpes (ARA) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 25)
N° 2014-0052	<i>Lyon 6° - Assemblée générale de l'Association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 26)
N° 2014-0053	<i>Lyon 6° - Assemblée générale de l'Association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 27)
N° 2014-0054	<i>Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 27)
N° 2014-0055	<i>Assemblée générale de l'Agence France locale - Société territoriale - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 27)
N° 2014-0056	<i>Commission départementale de la cohésion sociale - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 28)
N° 2014-0057	<i>Commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 28)
N° 2014-0058	<i>Commission départementale de la nature, des paysages et des sites - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 28)
N° 2014-0059	<i>Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement - Election de représentants du Conseil -</i>	(p. 6)
N° 2014-0060	<i>Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon - Bron - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 29)
N° 2014-0061	<i>Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint Exupéry - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 29)
N° 2014-0062	<i>Commission consultative économique des aéroports de Lyon-Bron et Lyon-Saint Exupéry - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 29)
N° 2014-0063	<i>Corbas - Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Corbas - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 30)
N° 2014-0064	<i>Commission mixte chargée du suivi de la réalisation de l'Anneau des sciences - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 30)
N° 2014-0065	<i>Conférence de gestion patrimoniale du Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 31)
N° 2014-0066	<i>Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 31)
N° 2014-0067	<i>Villeurbanne - Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 31)
N° 2014-0068	<i>Groupes de délégués du Conseil - Crédits de fonctionnement -</i>	(p. 32)
N° 2014-0069	<i>Commissions thématiques du Conseil - Création de 5 commissions à titre permanent -</i>	(p. 8)

Présidence de monsieur Gérard Collomb

Président

Le jeudi 15 mai 2014 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil de communauté, dûment convoqués le 7 mai 2014 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

(Madame Elsa Michonneau est désignée à l'unanimité).

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Michonneau procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, M. Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mmes Le Franc, Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Rousseau, Desbos, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, MM. Barge, Barret, Mmes Basdereff, Baume, Beautemps, Belaziz, MM. Bérat, Bernard, Mme Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Bousson, Mme Bouzerda, MM. Bravo, Brolquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charlot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mmes David, de Lavernée, de Malliard, MM. Devinaz, Diamantidis, Eymard, Mme Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, George, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Moretton, Moroge, Mmes Nachury, Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Poulain, Pouzergue, MM. Pouzol, Quiniou, Mme Rabatel, MM. Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sellès, Sturla, Suchet, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Crimier (pouvoir à Mme Millet), Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Burillon (pouvoir à M. Brumm), MM. Calvel (pouvoir à M. Rousseau), Coulon (pouvoir à Mme Brugnera), Fenech (pouvoir à M. Cohen), Forissier (pouvoir à Mme Beautemps), Mme Frier (pouvoir à Mme Glatard), MM. Geourjon (pouvoir à M. Brolquier), Hamelin (pouvoir à M. Petit), Havard (pouvoir à M. Blache), Kepenekian (pouvoir à M. Philip), Lebuhotel (pouvoir

à M. Le Faou), Mmes Lecerc (pouvoir à M. Gomez), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Millet (pouvoir à Mme Burricand), Odo (pouvoir à M. Moroge), Pillon (pouvoir à M. Bousson), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sécheresse (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Servien (pouvoir à M. Vaganay), M. Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Cachard, Mme Sarselli.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum, fixé à 82 élus, est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôt de pouvoir pour absence momentanée

Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc).

Adoption des procès-verbaux des séances publiques des 16 décembre 2013 et 13 janvier 2014

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 16 décembre 2013 et 13 janvier 2014. Même si ces procès-verbaux sont relatifs au mandat précédent, je vous les soumetts pour la bonne forme. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais les mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité).

Désignation de 3 assesseurs

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je vous propose de désigner, par vote à main levée, trois assesseurs pour assister le secrétaire de séance pour le dépouillement des scrutins qui vont suivre.

Je vous propose les candidatures suivantes, choisies, conformément à la tradition, parmi les élus les plus jeunes de notre assemblée en combinant élus sortants, nouveaux élus et nos différentes sensibilités politiques :

- a) assesseur 1 : M. Renaud George,
- b) assesseur 2 : Mme Ludivine Piantoni,
- c) assesseur 3 : M. Christophe Quiniou.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

(Les assesseurs sont désignés à l'unanimité).

N° 2014-0026 - Commission permanente de délégation de service public et de contrats de partenariat de la Communauté urbaine de Lyon - Election des représentants titulaires et suppléants - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Par délibération numéro 2014-0008 du 23 avril 2014, vous avez fixé les modalités de dépôt des listes de sorte que nous puissions procéder à la désignation des membres de la commission de délégation de service public et de contrats de partenariat lors de notre séance de ce jour.

A cet effet, il avait été convenu que les listes de candidats me soient transmises au plus tard à l'ouverture de notre séance de ce jour.

J'ai donc reçu la liste de candidats suivante :

Titulaires

- M. Richard Brumm
- Mme Karine Dognin-Sauze
- M. Roland Crimier
- M. Gérald Eymard
- Mme Irène Basdereff

Suppléants

- M. Eric Vergiat
- Mme Béatrice Gailliout
- M. Romain Blachier
- Mme Fouziya Bouzerda
- Mme Chantal Crespy

Y a-t-il d'autres listes ?

(Pas d'autres listes).

M. LE PRESIDENT : Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Comme il n'y a pas d'autres listes, nous allons procéder dès maintenant au scrutin. Nous pouvons voter à main levée si l'unanimité de notre assemblée en accepte le principe.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

M. LE PRESIDENT : Je mets donc la liste de candidats aux voix :

- nombre de votants 160
 - nombre d'abstentions 8
 - nombre de suffrages exprimés 152

- Liste présentée par M. Gérard Collomb : 152 voix.

- Quotient : 30,4.

Attribution des sièges (VOIR tableau ci-dessous).

Dénomination liste	Nombre de suffrages	Sièges attribués au quotient = nb. de suffrages de la liste / quotient Ne pas arrondir	Reste = nb. de suffrages de la liste - sièges au quotient x quotient	Sièges attribués au plus fort reste	Total de sièges attribués
Liste présentée par M. Gérard Collomb	152	5	0	0	5
	TOTAL	5		TOTAL	5

Sont élus :

Titulaires

- M. Richard Brumm
- Mme Karine Dognin-Sauze
- M. Roland Crimier
- M. Gérald Eymard
- Mme Irène Basdereff

Suppléants

- M. Eric Vergiat
- Mme Béatrice Gailliout
- M. Romain Blachier
- Mme Fouziya Bouzerda
- Mme Chantal Crespy

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

M. LE PRESIDENT : Deux autres dossiers à notre ordre du jour nécessitent de mettre en œuvre un scrutin de liste avec application de la règle de la proportionnelle.

Je propose de recenser les listes déposées afin de pouvoir organiser matériellement les opérations de vote.

N° 2014-0014 - Commission d'appel d'offres de la Communauté urbaine de Lyon - Election des membres - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique -

M. LE PRESIDENT : En premier lieu, il s'agit de la commission permanente d'appel d'offres. Les 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants du Conseil doivent être élus au scrutin de liste suivant la règle de la proportionnelle au plus fort reste.

J'ai donc reçu la liste de candidats suivante :

- M. Christian Coulon
- M. Gilbert Suchet
- M. Max Vincent
- Mme Laurence Balas
- M. Rolland Jacquet
- Mme Béatrice Gailliout
- M. Arthur Roche
- Mme Sarah Peillon
- Mme Nora Berra
- M. Jean-Michel Longueval

Y a-t-il d'autres listes ?

(Pas d'autres listes).

M. LE PRESIDENT : Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Comme il n'y a pas d'autres listes, nous allons procéder dès maintenant au scrutin. Nous pouvons voter à main levée si l'unanimité de notre assemblée en accepte le principe :

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

M. LE PRESIDENT : Je mets donc la liste de candidats aux voix :

- nombre de votants 160
 - nombre d'abstentions 8
 - nombre de suffrages exprimés 152

- Liste présentée par M. Gérard Collomb : 152 voix.

- Quotient : 30,4.

Attribution des sièges (VOIR tableau ci-dessous).

Sont élus :

Titulaires

1 - M. Christian Coulon
 2 - M. Gilbert Suche
 3 - M. Max Vincent
 4 - Mme Laurence Balas
 5 - M. Rolland Jacquet

Suppléants

1 - Mme Béatrice Gailliot
 2 - M. Arthur Roche
 3 - Mme Sarah Peillon
 4 - Mme Nora Berra
 5 - M. Jean-Michel Longueval

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0059 - Commission de sélection des concessionnaires d'aménagement - Election de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement-

M. LE PRESIDENT : En deuxième lieu, il s'agit de la commission de sélection des concessionnaires d'aménagement. Les 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants du Conseil doivent être élus au scrutin de liste suivant la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne.

J'ai donc reçu la liste de candidats suivante :

Titulaires

- M. Richard Brumm
 - M. David Kimelfeld
 - M. Yves Jeandin
 - Mme Véronique Sarselli
 - Mme Béatrice Gailliot

Suppléants

- M. Rolland Jacquet
 - Mme Sarah Peillon
 - M. Bernard Moretton
 - M. Mohamed Rabehi
 - M. Jean-Michel Longueval

Y a-t-il d'autres listes ?

(Pas d'autres listes).

M. LE PRESIDENT : Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Comme il n'y a pas d'autres listes, nous allons procéder dès maintenant au scrutin. Nous pouvons voter à main levée si l'unanimité de notre assemblée en accepte le principe.

(Accord à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales).

Dénomination liste	Nombre de suffrages	Sièges attribués au quotient = nb. de suffrages de la liste / quotient Ne pas arrondir	Reste = nb. de suffrages de la liste - sièges au quotient x quotient	Sièges attribués au plus fort reste	Total de sièges attribués
Liste présentée par M. Gérard Collomb	152	5	0	0	5
	TOTAL	5		TOTAL	5

M. LE PRÉSIDENT : Je mets donc la liste de candidats aux voix :

- nombre de votants 160
 - nombre d'abstentions 8
 - nombre de suffrages exprimés 152

- Liste présentée par M. Gérard Collomb : 152 voix.

- Quotient : 30,4.

Attribution des sièges (VOIR tableau ci-dessous).

Sont élus :

Titulaires

- M. Richard Brumm
 - M. David Kimelfeld
 - M. Yves Jeandin
 - Mme Véronique Sarselli
 - Mme Béatrice Gailliout

Suppléants

- M. Rolland Jacquet
 - Mme Sarah Peillon
 - M. Bernard Moretton
 - M. Mohamed Rabehi
 - M. Jean-Michel Longueval

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

**Communication de monsieur le Président relative
 à la désignation de représentants
 dans divers organismes et commissions**

M. LE PRÉSIDENT : Avec le renouvellement de mandat, l'ensemble des désignations effectuées dans les commissions internes, structures et organismes externes par le Conseil de communauté du mandat précédent prennent fin de plein droit.

Il incombe donc au Conseil communautaire de pourvoir à ces désignations.

L'article L 121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit :

1° - qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ce cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après les deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

2° - Le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

3° - Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions communautaires ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président.

Dans ce cas, la mise en œuvre d'un scrutin formel n'est pas nécessaire, même si une disposition législative ou réglementaire prévoit expressément ce mode de scrutin.

Nous avons donc le choix entre deux modes de scrutin :

- un scrutin à main levée, si vous en êtes d'accord et si aucune disposition législative ou réglementaire ne l'interdit,
- un scrutin secret, dans le cas contraire.

Je vous rappelle que la Communauté urbaine de Lyon est représentée dans :

- 12 organismes internes, ce qui équivaut à près de 216 sièges de titulaires et suppléants à pourvoir,
- près de 295 organismes externes, ce qui équivaut à 819 sièges de titulaires et suppléants à pourvoir,

soit un total général de 1 035 sièges à pourvoir.

La majorité des désignations à effectuer en priorité pour assurer le bon fonctionnement de la Communauté urbaine de Lyon figure à l'ordre du jour de notre séance. Afin d'organiser ces scrutins, je vous propose :

1° - d'organiser un vote à bulletin secret chaque fois que la réglementation où la législation l'impose.

Cela concerne les commissions et organismes suivants :

- les comités des syndicats mixtes fermés :
 - . Pôle métropolitain,
 - . Syndicat intercommunal des eaux de Communay et Région,
 - . Syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud,
 - . Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL),
 - . Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL).

Dénomination liste	Nombre de suffrages	Sièges attribués au quotient <i>= nb. de suffrages de la liste / quotient Ne pas arrondir</i>	Reste <i>= nb. de suffrages de la liste - sièges au quotient x quotient</i>	Sièges attribués au plus fort reste	Total de sièges attribués
Liste présentée par M. Gérard Collomb	152	5	0	0	5
	TOTAL	5		TOTAL	5

Pour autant, si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir, les nominations prendront effet immédiatement, sans qu'il soit besoin de procéder à un vote.

2° - d'organiser un vote à main levée dans les autres cas.

Y a-t-il des oppositions, des abstentions ?

Adopté à l'unanimité.

N° 2014-0009 - Règlement intérieur du Conseil - Constitution d'une commission ad hoc pour son élaboration - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : En application de l'article L 121-8 du code général des collectivités territoriales rendu applicable aux communautés urbaines par l'article L 5211-1, le Conseil de communauté doit, dans le délai de six mois suivant son installation, établir son règlement intérieur.

Celui-ci a vocation à préciser le fonctionnement et l'organisation du Conseil de communauté et du Bureau dans le respect des dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Il est proposé de constituer une commission *ad hoc* afin d'étudier une proposition de règlement intérieur qui sera soumise pour adoption au Conseil de communauté. Cette commission pourrait se réunir à nouveau avant la fin de l'année 2014 pour élaborer une proposition de règlement intérieur applicable au Conseil de la Métropole.

Cette commission, d'une durée limitée à l'étude de ces dossiers, serait constituée à raison de chaque Président de groupe politique constitué au sein du Conseil ou son représentant, nécessairement un membre du Conseil, chacun d'entre eux disposant d'un nombre de voix égal au nombre des membres du groupe concerné au sein du Conseil. Les élus non inscrits pourraient également siéger au sein de cette commission et compteraient chacun pour une voix.

Cette commission serait présidée par le Président de la Communauté urbaine de Lyon ou son représentant.

Le projet de règlement élaboré par cette commission pour le Conseil de communauté pourrait ainsi être remis au plus tard au mois de juin 2014 pour être inscrit à l'ordre du jour de la séance du Conseil la plus proche.

Je mets le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0069 - Commissions thématiques du Conseil - Création de 5 commissions à titre permanent - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

M. LE PRÉSIDENT : En application des articles L 5211-1 et L 121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a la faculté de procéder, en son sein, à la création de commissions. Celles-ci peuvent être permanentes ou constituées à titre temporaire pour l'examen d'un sujet particulier.

Compte tenu des compétences de la Communauté urbaine de Lyon, il est proposé au Conseil de créer, à titre permanent, cinq commissions thématiques :

- commission finances, institutions et ressources,
- commission urbanisme,
- commission déplacements et voirie,
- commission proximité et environnement,
- commission développement économique.

Celles-ci seront chargées d'étudier les projets de délibérations soumis au Conseil et relevant de leur domaine de compétence. Elles émettront un avis consultatif qui sera rapporté en Conseil. Leurs modalités détaillées de fonctionnement seront précisées dans le règlement intérieur du Conseil.

Le nombre de commissions devra être réétudié à compter du 1^{er} janvier 2015 pour tenir compte de la création de la Métropole de Lyon et des domaines d'intervention qui seront les siens.

La composition des commissions thématiques doit respecter le principe de la représentation proportionnelle des groupes constitués au sein du Conseil afin de permettre l'expression pluraliste des élus, chacune des tendances représentées en son sein devant disposer au moins d'un représentant.

Sur cette base, il est proposé au Conseil la répartition des sièges suivante :

- chaque groupe politique dispose d'un nombre de sièges par commission égal au quotient obtenu en divisant l'effectif total du groupe par le nombre total de commissions. Lorsque ce quotient n'est pas un nombre entier, le groupe se voit attribuer, pour chaque commission, un nombre de siège égal au nombre entier inférieur le plus proche, le reliquat de sièges non attribués étant ensuite réparti entre les commissions dans la limite d'un siège par commission ;
- les groupes dont l'effectif total est inférieur ou égal à 5 disposent d'un siège par commission ;
- les élus non inscrits dans un groupe participent, à titre permanent, à la commission de leur choix.

En pratique, chaque groupe d'élus désigne ceux de ses membres qui siégeront au sein des différentes commissions dans la limite des postes qui lui reviennent.

Je mets aux voix la création des commissions thématiques et le principe de répartition des sièges.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0011 - Commission locale d'évaluation des transferts de charges entre les Communes et la Communauté urbaine de Lyon - Composition - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, le Conseil de communauté a créé, en 2003, entre la Communauté urbaine de Lyon et les Communes membres, une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges consécutifs à un transfert de compétence des Communes ou à une extension du périmètre de la Communauté urbaine.

En application du IV de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, cette commission est créée par le Conseil de communauté qui en détermine la composition à la majorité des deux

tiers. Elle est composée de membres des Conseils municipaux des Communes, chaque Conseil municipal disposant d'au moins un représentant.

La commission élit son Président et un Vice-Président parmi ses membres. Le Président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances. En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par le Vice-Président de cette commission.

Dans un souci de large association, la composition de la commission locale d'évaluation des transferts de charges de la Communauté urbaine a été fixée, depuis 2003, en retenant pour chaque Commune un nombre de sièges à pourvoir égal au nombre de sièges de délégués communautaires dont elle dispose au sein du Conseil de communauté.

Il est proposé au Conseil de communauté de renouveler ce principe de composition pour le mandat 2014-2020 et de demander à chaque Commune de désigner ses représentants qui, dans un souci d'harmonisation, pourraient être les actuels Conseillers communautaires.

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, nous voterons contre cette proposition, au motif qu'il n'a pas été possible à des membres de notre groupe, pourtant le plus important en nombre de cette assemblée, d'y participer. C'est pour nous le signe d'un grand manque de transparence et pas du tout de collaboration comme vous venez de le dire mais j'y reviendrai un peu plus tard sur le dossier numéro 2014-0010.

M. LE PRÉSIDENT : Tout le monde participe pourtant à cette commission.

Je mets le dossier aux voix :

- pour : M. Barge (Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés) ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ;

- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0012 - Conseil du pôle métropolitain - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 31 représentants titulaires au sein du Conseil du Pôle métropolitain constitué entre la Communauté urbaine de Lyon et les Communautés d'agglomération de Saint Etienne Métropole, Porte de l'Isère et ViennAgglo.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Gérard Collomb
- M. David Kimelfeld
- M. Jean-Yves Sécheresse
- Mme Myriam Picot
- Mme Karine Dognin-Sauze
- M. Bernard Rivalta
- M. Olivier Brachet
- M. Gilles Vesco
- M. Georges Kepenekian
- M. Richard Brumm
- M. Jean-Luc Da Passano
- M. Jean-Paul Bret
- M. Gilbert-Luc Devinez
- Mme Michèle Vullien
- M. Marc Grivel
- M. Claude Vial
- M. Patrick Véron
- Mme Nathalie Frier
- M. Martial Passi
- M. Guy Barret
- M. Michel Havard
- M. Christophe Girard
- M. Georges Fenech
- M. Pierre Bérat
- Mme Joëlle Beautemps
- Mme Brigitte Jannot
- M. Gilles Roustan
- M. Eric Desbos
- M. Rolland Jacquet
- M. Gilles Lavache
- M. Jean-Pierre Calvel

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous devrions procéder à un vote à bulletin secret, le code général des collectivités territoriales ne nous permettant pas, en l'espèce, de voter à main levée même si cette option recueillait l'unanimité de notre assemblée.

Toutefois, le dernier alinéa de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose : "*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement [...]*".

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

(Les candidats sont proclamés élus).

M. le Conseiller COCHET : Juste pour signaler, monsieur le Président, qu'il y a eu une inversion d'intervention sur le dossier numéro 2014-0011. Pour des raisons de bon déroulé, si vous voulez bien préciser à chaque fois le numéro du rapport afin d'avoir une meilleure compréhension de l'ordre de passage des dossiers. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien. Je ne comprenais pas, effectivement, le sens de l'intervention puisque tout le monde était représenté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0013 - Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) - Désignation des représentants du Conseil et des représentants des associations - Direction de la prospective et du dialogue public -

M. LE PRÉSIDENT : L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales dispose que les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants créent une Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission, présidée par le Président ou son représentant, comprend des membres de l'assemblée délibérante, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle, et des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante. Je vous propose de désigner 20 représentants titulaires et 20 représentants suppléants.

Par ailleurs, le Conseil doit également désigner les représentants des associations locales qui siègeront au sein de cette commission. Je vous propose de désigner au plus 60 représentants titulaires et 60 représentants suppléants.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix pour acter ce principe de composition, dont la liste des associations concernées :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes, pour les représentants du Conseil :

Titulaires

- Mme Sandrine Frih
- M. Thierry Philip
- M. Olivier Brachet
- Mme Murielle Laurent
- Mme Anne Brugnera
- M. Romain Blachier
- M. Pierre Abadie
- M. Jean Paul Colin
- M. Denis Bousson
- Mme Marie-Christine Burrigand
- Mme Véronique Sarselli
- M. Mohamed Rabehi
- Mme Claudette Leclerc
- M. Stéphane Guillard
- Mme Emeline Baume
- Mme Corinne lehl
- M. Jean-Luc Da Passano
- Mme Pascale Cochet
- Mme Laura Gandolfi
- M. André Gachet

Suppléants

- Mme Samia Belaziz
- Mme Sandrine Runel
- Mme Martine David
- Mme Béatrice Gailliout
- Mme Brigitte Jannot
- Mme Elsa Michonneau
- Mme Virginie Poulain
- Mme Valérie Glatard
- M. Yves Jeandin
- Mme Djamila Ghemri
- Mme Doriane Corsale
- M. Eric Fromain
- Mme Irène Basdereff
- Mme Clotilde Pouzergue
- M. Bertrand Artigny
- Mme Béatrice Vessiller
- M. Pierre Diamantidis
- Mme Thérèse Rabatel
- Mme Claire Le Franc
- Mme Nathalie Perrin-Gilbert

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0015 - Comité syndical du Syndicat intercommunal des eaux de Communay et Région - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 2 représentants titulaires au sein du Syndicat intercommunal des eaux de Communay et région.

Je vous propose les candidatures suivantes : messieurs Jean Paul Colin et Guy Barral.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous devrions procéder à un vote à bulletin secret, le code général des collectivités territoriales ne nous permettant pas, en l'espèce, de voter à main levée même si cette option recueillait l'unanimité de notre assemblée.

Toutefois, le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose : "*Si une seule*

candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement [...]".

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

(Les candidats sont proclamés élus).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0016 - Conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants au sein du Conseil syndical du Syndicat mixte des Monts d'Or.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires

- Mme Corinne Cardona
- M. Pierre Gouverneyre
- M. Marc Grivel
- M. Max Vincent

Suppléants

- M. Pierre Curtelin
- M. Denis Bousson
- M. Ronald Sannino
- Mme Claude Reynard

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0017 - Conseil syndical du Syndicat mixte du Rhône des Iles et des Lônes (SMIRIL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein du Conseil syndical du Syndicat mixte du Rhône des Iles et des Lônes (SMIRIL).

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires

- M. Claude Vial
- M. André Vaganay

Suppléants

- Mme Murielle Laurent
- M. Jean-Luc Da Passano

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0018 - Conseil syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants au sein du Conseil syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du grand parc Miribel-Jonage (SYMALIM).

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires

- M. Jérôme Sturla
- Mme Laurence Fautra
- M. Richard Brumm
- M. Jean Paul Colin
- M. Christophe Quiniou

Suppléants

- M. Roland Bernard
- M. Guy Barral
- M. Pierre Hémon
- Mme Virginie Poulain
- Mme Martine Maurice

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0019 - Comité syndical de l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Comité syndical de l'Etablissement public territorial du bassin Saône et Doubs.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Arthur Roche,
- *Suppléant* : M. Roland Bernard.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0020 - Comité syndical du Syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 2 représentants titulaires au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud.

Je vous propose les candidatures suivantes : monsieur Jean Paul Colin et madame Brigitte Jannot.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous devrions procéder à un vote à bulletin secret, le code général des collectivités territoriales ne nous permettant pas, en l'espèce, de voter à main levée même si cette option recueillait l'unanimité de notre assemblée.

Toutefois, le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose : "*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement [...]*".

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

(Les candidats sont proclamés élus).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0040 - Conseil d'administration et assemblée générale de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 9 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration et un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de la Société d'économie mixte (SEM) Patrimoniale du Grand Lyon.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

* *Assemblée générale* :

- M. Gérard Collomb

* *Conseil d'administration* :

- M. Gérard Collomb

- M. Roland Crimier

- M. Richard Llung

- M. Hubert Guimet

- Mme Murielle Laurent

- M. Pascal Blache

- Mme Brigitte Jannot

- M. Jean-Pierre Calvel

- Mme Béatrice Vessiller

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0021 - Comité syndical du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest lyonnais (SIDESOL).

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires :

- M. Jean Paul Colin
- M. Joël Piegay

Suppléants :

- Mme Marylène Millet
- M. Patrick Véron

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous devrions procéder à un vote à bulletin secret, le code général des collectivités territoriales ne nous permettant pas, en l'espèce, de voter à main levée même si cette option recueillait l'unanimité de notre assemblée.

Toutefois, le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose : "*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement [...]*".

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

(Les candidats sont proclamés élus).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0022 - Comité syndical du Syndicat mixte du parc industriel de la plaine de l'Ain (SMPIPA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat mixte du parc industriel de la plaine de l'Ain (SMPIPA).

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Alain Galliano,
- *Suppléant* : M. David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0023 - Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de promotion de l'axe européen Toulouse-Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Jean-Luc Da Passano,
- *Suppléant* : M. Bruno Lebuhotel.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0024 - Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération Lyonnaise (SEPAL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 18 représentants titulaires et 4 représentants suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération Lyonnaise (SEPAL).

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires (18) :

- M. Gérard Collomb
- M. Jean-Yves Sécheresse
- M. Stéphane Gomez
- M. Jean-Michel Longueval
- M. Ronald Sannino
- Mme Anne Brugnera
- M. Michel Forissier
- Mme Clotilde Pouzergue
- M. Pascal Charmot
- M. Gaël Petit
- Mme Valérie Glatard
- M. Denis Bousson
- Mme Michèle Vullien
- M. Richard Llung
- M. Jean-Luc Da Passano
- Mme Yolande Peytavin
- M. Bruno Charles
- Mme Catherine Panassier

Suppléants (4) :

- Mme Muriel Lecerf
- M. Philippe Cochet
- M. Joël Piegay
- M. André Vaganay

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous devrions procéder à un vote à bulletin secret, le code général des collectivités territoriales ne nous permettant pas, en l'espèce, de voter à main levée même si cette option recueillait l'unanimité de notre assemblée.

Toutefois, le dernier alinéa de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales dispose : "*Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement [...]*".

Je propose donc de faire application de ces dispositions et de constater qu'en l'absence d'autres candidatures, les candidats proposés sont proclamés élus sans qu'il soit besoin de procéder à un vote formel.

(Les candidats sont proclamés élus).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0027 - Conseil de surveillance des établissements publics de santé - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de représentants au sein des Conseils de surveillance des établissements publics de santé :

Hospices civils de Lyon (HCL)	1 siège
Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon	1 siège
Centre hospitalier de Montgelas-Givors	1 siège
Hôpital local intercommunal Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône	2 sièges
Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or	2 sièges
Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or	2 sièges
Centre hospitalier du Vinatier	2 sièges

Je vous propose les candidatures suivantes :

* Hospices civils de Lyon :

- M. David Kimelfeld

* Centre hospitalier de Sainte Foy lès Lyon :

- Mme Alice de Malliard

* Centre hospitalier de Montgelas-Givors :

- Mme Brigitte Jannot

* Hôpital local intercommunal de Neuville sur Saône et Fontaines sur Saône :

- M. Thierry Pouzol
- M. Hubert Guimet

* Centre hospitalier gériatrique du Mont d'Or :

- M. Jean Paul Colin
- M. Pierre Gouverneyre

* Centre hospitalier de Saint Cyr au Mont d'Or :

- M. Marc Grivel
- M. Ronald Sannino

* Centre hospitalier du Vinatier :

- M. Michel Le Faou
- Mme Nora Berra

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0028 - Conseil d'administration et assemblées générales de la Société publique locale (SPL) Gestion des espaces publics du Rhône Amont - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 2 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration et un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de la Société publique locale (SPL) Gestion des espaces publics du Rhône Amont.

Je mets tout d'abord le rapport aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

** Assemblée générale :*

- M. Gérard Collomb

** Conseil d'administration :*

- M. Richard Brumm

- M. Jean Paul Colin

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0029 - Conseil d'administration et assemblée générale de l'Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 20 représentants titulaires et 20 représentants suppléants au sein de l'Assemblée générale de l'Agence d'urbanisme, de même que 6 représentants titulaires au Conseil d'administration.

Je vous propose les candidatures suivantes :

** Assemblée générale :*

Titulaires

- M. Michel Le Faou

- Mme Brigitte Jannot

- Mme Sandrine Runel

- M. Stéphane Guillard

- Mme Laurence Fautra

- M. Alexandre Vincendet

- M. Christophe Girard

- Mme Valérie Glatard

- M. Joël Piegay

- M. Thierry Pouzol

- M. Denis Bousson

- Mme Yolande Peytavin

- Mme Laurence Croizier

- M. Bruno Charles

- Mme Virginie Varenne

- Mme Fouziya Bouzerda

- M. Gilbert-Luc Devinaz

- Mme Martine David

- M. Gérard Claisse

- Mme Catherine Panassier

Suppléants

- Mme Annie Guillemot

- M. Jean-Michel Longueval

- Mme Anne Brugnera

- Mme Claude Reynard

- M. Jean-Wilfried Martin

- M. Gaël Petit

- Mme Dominique Nachury

- M. Bernard Moretton

- Mme Virginie Poulain

- Mme Nathalie Frier

- M. Pierre Curtelin

- M. Hector Bravo

- M. Bernard Gillet

- Mme Corinne lehl

- Mme Béatrice Gailliout

- M. Jean-Luc Da Passano

- M. Loïc Chabrier

- M. Marc Cachard

- M. Rolland Jacquet

- Mme Nathalie Perrin-Gilbert

** Conseil d'administration :*

- M. Michel Le Faou

- M. Martial Passi

- M. Marc Grivel

- Mme Brigitte Jannot

- M. Richard Llung

- M. Xavier Odo

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0030 - Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation des représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 3 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY).

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. David Kimelfeld,
- M. Alain Galliano,
- Mme Karine Dognin-Sauze.

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme la Conseillère GARDON-CHEMIN : Oui, j'ai une petite intervention à faire, je vous remercie de me donner la parole. Dans un moment où il n'échappera à personne que la crise économique fait rage, où tant de Grands Lyonnais sont frappés par le chômage, où la compétition internationale au niveau économique est plus que jamais exacerbée, il nous aurait semblé utile que les forces de tous les groupes soient unies pour défendre notre région au niveau économique et son développement économique via l'ADERLY. C'est pourquoi, notre groupe n'étant pas représenté, nous voterons contre cette représentation.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il ne vous a pas échappé que, même dans un moment où la crise économique fait rage sur l'agglomération, l'action de l'ADERLY porte ses fruits puisque, l'année dernière, nous n'avons jamais obtenu autant d'implantations extérieures à l'agglomération lyonnaise et je peux vous dire que, pour le premier trimestre de cette année, il en va de même puisqu'au premier trimestre, nous avons déjà 24 implantations d'entreprises extérieures à Lyon. Donc sont représentés, en fait, les Vice-Présidents qui exercent des fonctions dans le domaine économique mais évidemment nous associerons tout le monde à la bonne marche de cette association.

M. le Conseiller BROLIQUIER : Le groupe UDI et apparentés votera également contre ce rapport.

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0031 - Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 10 représentants titulaires au sein du Conseil d'administration de l'Office du tourisme intercommunal du Grand Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Alain Galliano
- M. David Kimelfeld
- M. Richard Brumm
- Mme Myriam Picot
- M. Hubert Guimet
- M. Gilles Pillon
- Mme Fouziya Bouzerda
- Mme Chantal Crespy
- M. Emmanuel Hamelin
- M. Thomas Rudigoz

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0025 - Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 16 représentants titulaires au sein du Comité syndical du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Gérard Collomb
- M. Bernard Rivalta
- Mme Michèle Vullien
- M. Martial Passi
- M. Jean-Paul Bret
- Mme Sarah Peillon
- M. Gilles Vesco
- M. Arthur Roche
- M. Thomas Rudigoz
- M. Christian Coulon
- M. François-Noël Buffet
- M. Philippe Cochet
- M. Michel Havard
- M. Roland Crimier
- M. Pierre Hémon
- M. Yves-Marie Uhlrich

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. le Conseiller BROLIQUIER : Mon vote défavorable à cette liste pour nous représenter au SYTRAL ne tient pas juste au fait que je n'y figure plus, nul n'est irremplaçable et d'autres seront, avec le temps, forgés par l'expérience et la connaissance que j'ai accumulées pendant mes quinze années en tant que membre du SYTRAL.

Non, ce qui m'attriste profondément aujourd'hui -c'est presque un écœurement même-, ce sont les raisons pour lesquelles j'ai été purement évincé de cette instance. Il ne fait pas de doute que l'action en justice intentée contre les indemnités indûment perçues par le Président PS et par le Vice-Président UMP de ce syndicat n'a pas été un facteur plaidant en ma faveur ; soit dit en passant, la justice a d'ailleurs reconnu cet abus puisque les protagonistes ont été condamnés à rembourser une somme supérieure à 160 000 €. Comme il ne fait pas de doute que je représente aux yeux de ce Conseil -avec, il faut bien le dire, les élus Europe Ecologie-Les Verts- la seule voix dissonante qui ose, avec franchise, avec détermination, défendre les intérêts des Lyonnais -et seulement ceux-là- envers et contre tout ; encore un argument, je le reconnais, qui ne plaide pas en ma faveur dans cette enceinte où l'entre soi est roi. Comme enfin il ne fait pas de doute que mon intervention dans certains dossiers n'a pas permis à certains d'aller jusqu'au bout de leurs arrangements voire de leurs petits arrangements et cela a pu en agacer certains.

Alors que l'UDI a proposé ma candidature, vous vous y êtes catégoriquement opposé, vous avez proposé la candidature de notre collègue Yves-Marie Uhlrich et votre veto à ma candidature illustre un mode de gouvernance à l'ancienne. Un mode de gouvernance obscur, celui qui a gangréné notre système politique et que les Français rejettent en bloc en allant de moins en moins voter. Petits arrangements entre amis, droit de veto contre les voix dissonantes, votre mode de gouvernance s'exerce au mépris des règles les plus fondamentales de la démocratie.

Impuissants à vous faire changer d'avis, nous tenions au moins à ce que cela se sache. Alors, je quitte le SYTRAL, triste de ne pas poursuivre cette mission qui me passionnait et dans laquelle je me suis beaucoup engagé et notre groupe compte sur Yves-Marie Uhlrich pour exercer son mandat dans le même esprit.

Compte tenu de la situation, dans la mesure où il est important qu'un membre du groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés soit actif au sein de cette instance stratégique, monsieur Ulrich votera ce rapport tandis que le reste du groupe, désapprouvant et dénonçant votre méthode, s'abstiendra.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Je pense que si l'on vous avait présenté, quelqu'un d'autre aurait pu dire qu'il était frustré de ne être représenté. On a essayé de faire une représentation dans l'ensemble des instances. Une représentation de tous les groupes politiques et, en même temps, un peu de la géographie de notre assemblée lorsqu'il y avait des listes importantes comme celle du SYTRAL.

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, une explication de vote pour le groupe Communiste et républicain.

Nous sommes plutôt inquiets de la majorité qui est en train de se mettre en place au SYTRAL et pour les projets qui vont être portés. Nous, groupe Communiste et républicain, défendons une prise en compte réelle de l'avenir de l'agglomération, y compris dans ses projets, mais aussi dans la projection que nous aurons en termes d'accueil du nombre d'habitants dans cette agglomération -60 000, paraît-il, qui vont arriver- qui, majoritairement, seront déployés probablement sur la partie est de l'agglomération. Nous défendons, nous autres, Communistes villeurbannais, un métro sur cet axe-là, qui pourrait faire un anneau, par exemple, qui pourrait rejoindre le début de métro que vous avez proposé dans votre campagne à Lyon sur l'ouest lyonnais, qui pourrait ainsi rejoindre les grandes agglomérations de l'Europe telles que Berlin, Düsseldorf ou d'autres grandes villes qui disposent aussi d'un anneau de type métropolitain.

Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : On aura l'occasion de rediscuter des propositions des uns et des autres en ce qui concerne l'organisation géographique des transports en commun.

Oui, madame Burricand.

Mme la Conseillère BURRICAND : Je voulais préciser que nous nous abstiendrons, d'autant plus que notre collègue Yolande Peytavin n'est pas reconduite dans son poste au SYTRAL. Nous considérons que c'est fort dommageable, à la fois du point de vue du travail accompli et du point de vue de la représentation des populations, notamment des grandes cités populaires, et de la place de la ville de Vénissieux dans l'agglomération. Nous nous abstiendrons sur ce projet de délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Pour le groupe Communiste et républicain, je rappelle que c'est monsieur Martial Passi qui représentera ce groupe auprès du SYTRAL, ce qui est en rapport avec les fonctions qu'il occupe aujourd'hui dans notre assemblée.

Mme Perrin-Gilbert, vous aviez une remarque à faire sur le dossier ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Il s'agit d'une explication de vote : le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'abstiendra également sur ce dossier.

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; M. Passi (Communiste et républicain) ; groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; M. Uhlrich (Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés) ; groupes Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;
- contre : groupe Front national ;
- abstentions : groupes Communiste et républicain -sauf M. Passi qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés -sauf M. Uhlrich qui a voté pour- ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0033 - Assemblées d'actionnaires de la Société Euronews - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Société Euronews.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Gérard Collomb,
- *Suppléant* : M. David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;
- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0034 - Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants au sein du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Rhône.

Je vous propose les candidatures suivantes :

Titulaires

- M. Jean-Yves Sécheresse
- M. Arthur Roche
- M. Rolland Jacquet
- M. Alexandre Vincendet

Suppléants

- M. Eric Desbos
- M. Joël Piegay
- M. Yves-Marie Uhlrich
- M. Georges Fenech

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;
- contre : néant ;
- abstention : groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0035 - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole Habitat - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de plusieurs représentants au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole Habitat :

- 6 Conseillers communautaires,
- 9 personnalités qualifiés dans l'un au moins des domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'aspect financier de ces politiques, ou des affaires sociales dont 3 sont élus d'une collectivité ou d'un EPCI du ressort de l'OPH mais n'ayant pas la qualité d'élus communautaires,
- 2 représentants d'associations d'insertion.

Pour la bonne forme, je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'un rectificatif déposé sur vos pupitres (**VOIR annexe 1 page 33**).

Je vous propose les candidatures suivantes :

* *élus communautaires (6) :*

- M. Jean-Paul Bret
- M. Richard Llung
- M. Gilles Gascon
- M. Olivier Brachet
- M. Stéphane Gomez
- Mme Corinne Cardona

* *personnes qualifiées (9) :*

- Mme Agnès Thouvenot
- M. Bernard Chambrillon
- M. Dany Claude Zartarian
- Mme Anne-Marie Barriac
- M. Christian Vermelun
- M. Jean Morreteau
- M. Sylvain Camuzat
- Mme Marie-Françoise Bal
- Mme Pascale Crozon

* *associations d'insertion (2) :*

- M. Gérard Callé
- M. Yvon Condamine

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0036 - Conseil d'administration de l'Association Programme Solidarité - Eau (pS-Eau) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein du Conseil d'administration de l'Association Programme Solidarité - Eau (pS-Eau).

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Jean Paul Colin,
- *Suppléant* : M. Max Vincent.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB

N° 2014-0037 - Entreprises sociales de l'habitat (ESH) - Désignation des représentants au sein des assemblées générales et des conseils d'administration - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant au sein de chacune des 9 Entreprises sociales de l'habitat (ESH) ci-dessous :

- Assemblée générale de la société Alliade habitat,
- Assemblée générale de la société Batigère Rhône Alpes,
- Assemblée générale de la société Erilia,
- Assemblée générale de la société ICF Sud Est Méditerranée,
- Assemblée générale de la société Immobilière Rhône Alpes,
- Assemblée générale de la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) Habitat Rhône Alpes,
- Assemblée générale de la société Sollar,
- Assemblée générale de la société Cité nouvelle,
- Assemblée générale de la Société Française des habitations économiques.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

* société Alliade habitat :

- M. Olivier Brachet

* société Batigère Rhône-Alpes :

- Mme Emeline Baume

* société Erilia :

- M. André Gachet

* société ICF Sud est Méditerranée :

- Mme Corinne Cardona

* société Immobilière Rhône-Alpes :

- M. Olivier Brachet

* société coopérative d'intérêt collectif Habitat Rhône-Alpes :

- Mme Corinne Cardona

* société Sollar :

- Mme Catherine Panassier

* société Cité nouvelle :

- Mme Agnès Gardon-Chemain

* Société française des habitations économiques :

- Mme Inès de Lavernée

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M.Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0038 - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de plusieurs représentants au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat :

- 6 Conseillers communautaires,

- 9 personnalités qualifiées dans l'un au moins des domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'aspect financier de ces politiques, ou des affaires sociales dont 3 sont élus d'une collectivité ou d'un EPCI du ressort de l'OPH mais n'ayant pas la qualité d'élus communautaires,

- 2 représentants d'associations d'insertion.

Pour la bonne forme, je vous rappelle que ce dossier fait l'objet d'un rectificatif déposé sur vos pupitres. (**VOIR annexe 2 page 34**).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

* *élus communautaires (6) :*

- M. Olivier Brachet
- Mme Zorah Ait-Maten
- M. Michel Le Faou
- Mme Béatrice Vessiller
- M. Rolland Jacquet
- M. Claude Cohen

* *personnes qualifiées (9) :*

- Mme Odile Belinga
- M. Jean-Claude Talbot
- M. Grégory Dayme
- M. Bruno Gignoux
- M. Christian Barthélémy
- M. Yvon Deschamps
- M. Vincent Amiot
- Hubert Julien-Laferrière
- M. Louis Lévêque

* *associations d'insertion (2) :*

- M. Yvon Condamin
- M. Gérard Valère

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, au vu des engagements du GRAM en matière de politique du logement et en matière de politique d'hébergement, je propose la candidature de monsieur André Gachet, élu communautaire, au regard de son parcours, au regard de ses compétences qui ne peuvent être contestées en matière de logement et d'engagement. Je sou mets donc la candidature de monsieur André Gachet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous allons donc voter à main levée. Donc nous allons mettre aux voix, d'un côté la liste, de l'autre côté la candidature.

Pour adopter la liste :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Pour adopter la candidature de M. André Gachet:

- pour : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ;

- contre : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté contre- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats présentés par M. le Président sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0039 - Conseil d'administration et assemblée générale de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose de 2 représentants titulaires au Conseil d'administration et un représentant titulaire à l'Assemblée générale de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

* *Assemblée générale* :

- M. Gérard Collomb

* *Conseil d'administration* :

- M. Richard Brumm
- M. Stéphane Gomez

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0032 -Assemblée générale et Conseil d'administration de la Société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire à l'Assemblée générale et 4 représentants titulaires au Conseil d'administration au sein de la société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto.

Je mets tout d'abord le rapport aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

* *Assemblée générale* :

- M. Gérard Collomb

* *Conseil d'administration* :

- M. Pierre Abadie
- M. Georges Kepenekian
- M. Richard Llung
- M. Gilles Vesco

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : groupe Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0042 - Conseil d'administration et assemblées générales de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 4 représentants titulaires au Conseil d'administration et un représentant à l'Assemblée générale de la Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL).

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

* *Assemblée générale* :

- M. Gérard Collomb

* *Conseil d'administration* :

- M. Jean-Luc Da Passano

- M. Michel Le Faou

- Mme Corinne Cardona

- M. Lucien Barge

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0043 - Assemblées générales et Conseil de surveillance de la Société des aéroports de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale et du Conseil de surveillance de la Société des aéroports de Lyon.

Je vous propose la candidature suivante : M. Gérard Collomb.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant ma candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0044 - Conseil d'administration du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil d'administration du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL).

Je vous propose la candidature suivante : M. David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0045 - Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Acoucité - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'association Acoucité.

Je vous propose la candidature suivante : M. Thierry Philip.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0010 - Métropole de Lyon - Commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées du Département du Rhône à la Métropole de Lyon - Désignation de représentants du Conseil de communauté - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 4 représentants titulaires au sein de la Commission locale chargée de l'évaluation des charges et des ressources transférées du Département du Rhône à la Métropole de Lyon.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Gérard Collomb
- M. Richard Brumm
- Mme Michèle Vullien
- M. Roland Crimier

Y a-t-il d'autres candidats ?

Mme la Conseillère BALAS : Monsieur le Président, décidément, vous avez décidé de faire votre Métropole tout seul ou, en tout cas, sans les élus.

Je ne reviendrai pas sur les épisodes précédents, dont le premier en date avait été l'annonce de la création de cette Métropole faite aux journalistes avant de la faire aux élus. C'est une habitude assez générale chez vous puisque nous l'avons vu encore hier pour la présentation de la réforme sur les rythmes scolaires à Lyon qui a été faite devant la presse avant d'être faite devant les élus. Bref, aujourd'hui, nous avons toujours aussi peu d'informations sur cette Métropole.

J'en prendrai deux exemples rapidement.

Le premier : vous organisez des réunions thématiques dans cette enceinte sur le thème "Comprendre la Métropole", nous avons reçu une invitation par mail, il y a même des affiches dans l'ascenseur. Nous étions vraiment intéressés d'y participer et nous avons reçu un mail hier soir pour nous dire que les élus n'étaient vraiment pas les bienvenus à cette réunion. Donc nous trouvons cela assez désagréable et malvenu.

L'objet de cette délibération concerne la mise en place d'une commission d'évaluation des charges transférées du Département à la Métropole et l'opposition n'en fera pas partie. Vous faites cela en petit comité, il y a 4 membres du Grand Lyon qui vont y siéger et 4 membres du Département. Le quorum nécessaire est de 4 membres ; donc décider de sujets aussi importants avec 4 personnes seulement, si tout le monde n'est pas présent, cela nous paraît vraiment très léger.

Avez-vous des choses à nous cacher ? En tout cas, tout cela nous semble inacceptable et nous renouvelons ici notre demande d'y participer. Nous ne comprendrions pas de ne pas être associés à ce processus si important au début d'un mandat vraiment crucial pour cette collectivité qui est donc en grande phase d'évolution.

Nous attendions de vous un peu plus d'ouverture, de transparence, comme vous aimez le dire. Nous sommes déçus dès le début. Nous sommes néanmoins dans l'espérance d'une évolution de votre position mais, dans l'attente de cette évolution, nous votons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Nous allons mettre en place une commission Métropole qui comprendra l'ensemble des groupes qui seront associés à la démarche Métropole. Cependant, pour les discussions avec le Conseil général, il avait été décidé d'avoir un nombre restreint de manière à pouvoir avancer, déblayer les sujets techniques. Il devait donc y avoir un nombre restreint de Conseillers communautaires et l'on a essayé de prendre les représentants de l'exécutif de manière à pouvoir préparer les choses. Mais vous serez évidemment associés à l'ensemble de la démarche métropolitaine.

Donc je propose les candidatures que je vous ai évoquées.

Les informations dont vous parliez sont faites pour les agents. Evidemment, nous essayons d'informer nos agents qui sont concernés par l'arrivée de la Métropole, qui ont quelquefois un peu l'inquiétude comme l'ont les personnels du Conseil général.

Je vous rappelle que, pour ceux qui étaient dans la précédente assemblée, nous avons toute une série de commissions thématiques sur la Métropole de Lyon, où nous avons déjà abordé beaucoup de sujets et donc nous allons reprendre cette démarche métropolitaine.

Madame la Vice-Présidente Vullien, vous voulez dire un mot, vous qui êtes chargée de cette démarche métropolitaine ?

Mme la Vice-Présidente VULLIEN : Oui, monsieur le Président et chers collègues, je comprends. Lorsqu'on a reçu cette invitation, en fait, c'est une erreur matérielle qui a été faite : il s'agissait de réunions thématiques à la pause méridienne pour le personnel.

Les réunions pour les élus auront lieu à un autre moment et vont être positionnées. D'ailleurs, un document va vous être envoyé prochainement. Je regardais tout à l'heure avec la mission Métropole cet envoi pour que l'ensemble des élus, et notamment les nouveaux élus qui n'avaient pas eu encore l'occasion de participer à ces réunions thématiques puissent avoir déjà une acculturation. Et ensuite, bien évidemment, les réunions vont continuer.

Donc il ne faut pas le prendre comme quelque chose de désagréable quand on vous a dit : "Ne venez pas". C'était une erreur matérielle. La personne qui a convoqué a cliqué sur un mauvais bouton puisque maintenant tout le monde a une adresse mail ici ; c'était simplement cela.

Donc tranquillisez-vous, il y aura des points d'étape puis monsieur le Président réunira tous les Maires à un moment donné,

d'ici juin ou début juillet 2014, pour justement dire où on en est. Et, sur cette réunion d'évaluation, c'est évidemment quelque chose de très précis et de très dense avec ceux qui sont en train de travailler sur le dossier. Ce n'est pas plus que cela.

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Je vous remercie, monsieur le Président. En complément de ce que vient de dire madame Balas, cette assemblée a été renouvelée très profondément. Il y a des degrés de connaissance concernant cette Métropole qui sont très différents dans cette assemblée et, vu l'importance que cela représente, il me semblerait utile que nous ayons une commission générale de manière à avoir un point précis de l'état d'avancement et je pense tout à fait utile d'associer également, dans ce cadre-là, le Conseil général. Nous sommes à quelques mois de cette transition, monsieur le Président, et je verrais de très bon augure que tout le monde ait le même niveau d'information ; et c'était certainement la teneur du propos de madame Balas.

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Merci bien. Nous associerons évidemment l'ensemble de l'assemblée à tous les travaux qui concernent cette Métropole.

Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national ;

- abstention : néant.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0046 - Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose de 6 représentants titulaires et 6 représentants suppléants au sein du Conseil d'administration, ainsi que d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'association Agence locale de l'énergie de l'agglomération lyonnaise.

Je vous propose les candidatures suivantes :

* *Conseil d'administration* :

Titulaires (6) :

- Mme Hélène Geoffroy
- Mme Murielle Laurent
- M. Bernard Moretton
- Mme Béatrice Vessiller
- M. Michel Havard
- Mme Anne Reveyrand

Suppléants (6) :

- Mme Sandrine Runel
- M. Eric Desbos
- M. Pierre Curtelin
- M. Romain Blachier
- M. Christophe Geourjon
- M. Jérôme Moroge

* *Assemblée générale* :

- Mme Hélène Geoffroy

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0047 - Conseil d'administration et assemblée générale de l'association Comité social du personnel (COS) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose de 6 représentants titulaires au sein du Comité social du personnel (COS).

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Michel Rousseau
- Mme Murielle Laurent
- Mme Djamila Ghemri
- Mme Samia Belaziz
- M. Jean-Wilfried Martin
- M. Yves Jeandin

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0048 - Lyon - Conseil de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein du Conseil de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de l'académie de Lyon.

Je vous propose la candidature suivante : M. David Kimelfeld.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0049 - Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'Association de gestion du fichier commun de la demande locative sociale du Rhône.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- Titulaire : Mme Corinne Cardona,
- Suppléant : M. Olivier Brachet.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0050 - Assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA).

Je vous propose la candidature suivante : Mme Karine Dognin-Sauze.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0051 - Assemblée générale et comité territorial Rhône de l'association Air Rhône-Alpes (ARA) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'association Air Rhône-Alpes (ARA).

Je vous propose la candidature suivante : M. Thierry Philip.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0041 - Conseil d'administration et assemblée générale de la SPL Lyon-Confluence - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 10 représentants titulaires au Conseil d'administration et un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de la SPL Lyon-Confluence.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

* *Assemblée générale* :

- M. Gérard Collomb

* *Conseil d'administration* :

- M. Gérard Collomb
- M. Richard Brumm
- M. Michel Le Faou
- M. Gérard Claisse
- Mme Anne Brugnera
- M. Hubert Guimet
- Mme Carole Burillon
- M. Roland Bernard
- M. Guy Barret
- M. Denis Broliquier

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0052 - Lyon 6° - Assemblée générale de l'Association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association syndicale libre de la Cité internationale de Lyon I.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature suivante :
Mme Murielle Laurent;

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0053 - Lyon 6° - Assemblée générale de l'Association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire au sein de l'Assemblée générale de l'Association syndicale libre des propriétaires du lot n° 8 du lotissement de la Cité internationale de Lyon.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature suivante : Mme Murielle Laurent.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0054 - Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant au sein de l'Observatoire de terrain en hydrologie urbaine (OTHU).

Je vous propose la candidature suivante : M. Jean Paul Colin.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0055 - Assemblée générale de l'Agence France locale - Société territoriale - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale aux ressources - Direction des finances - Service de la réalisation budgétaire -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'Assemblée générale de l'Agence France locale - Société territoriale.

Je vous propose de désigner, dans un premier temps, notre représentant titulaire et, ultérieurement, notre représentant suppléant.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

Adopté.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose la candidature suivante :
M. Richard Brumm.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant la candidature aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Le candidat est désigné).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0056 - Commission départementale de la cohésion sociale - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission départementale de la cohésion sociale.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Olivier Brachet,
- *Suppléant* : Mme Corinne Cardona.

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0057 - Commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission départementale pour la promotion de l'égalité des chances et de la citoyenneté.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : Mme Thérèse Rabatel,
- *Suppléant* : Mme Anne Brugnera.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; groupes Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0058 - Commission départementale de la nature, des paysages et des sites - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. Bruno Charles,
- *Suppléant* : M. Lucien Barge.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;
- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0060 - Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Bron - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 4 représentants titulaires et 4 représentants suppléants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Bron.

Je vous propose les candidatures suivantes :

** Titulaires*

- M Jean-Michel Longueval
- Mme Laurence Fautra
- M. Michel Forissier
- M. Jean-Jacques Sellès

** Suppléants*

- Mme Annie Guillemot
- M. Claude Cohen
- M. Yann Compan
- M. Thierry Butin

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0061 - Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry.

Je vous propose les candidatures suivantes :

** Titulaires :*

- M. David Kimelfeld,
- M. Lucien Barge.

** Suppléants :*

- M. Stéphane Gomez,
- M. Denis Bousson.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0062 - Commission consultative économique des aéroports de Lyon Bron et Lyon Saint-Exupéry - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose d'un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de la Commission consultative économique des aéroports de Lyon Bron et Lyon Saint-Exupéry.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- *Titulaire* : M. David Kimelfeld,
- *Suppléant* : M. Bernard Rivalta.

M. le Conseiller COCHET : Je note avec beaucoup d'attention que monsieur Kimelfeld est présent dans énormément d'activités. Je sais qu'il a déjà une charge très importante au niveau de la Ville de Lyon ; il a, par ailleurs, d'autres charges que je respecte totalement mais cela me paraît un petit peu déséquilibré par rapport à des enjeux aussi importants. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Il ne me semble pas déraisonnable que celui qui est Vice-Président à l'économie s'occupe des affaires économiques concernant l'aéroport de Saint-Exupéry. Mais vous ne le connaissez pas encore forcément très bien et vous verrez qu'il a une puissance de travail qui vous étonnera, monsieur Cochet.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Front national ;

- abstention : groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0063 - Corbas - Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Corbas - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement économique et international - Direction des ressources et de la performance -

M. LE PRESIDENT : La Communauté urbaine dispose de représentants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome de Corbas, à raison :

- d'un titulaire et d'un suppléant au titre du collège des collectivités territoriales,

- d'un titulaire et d'un suppléant au titre de l'exploitant.

Je vous propose les candidatures suivantes :

* au titre du collège des collectivités territoriales :

- *Titulaire* : M. Thierry Butin,
- *Suppléant* : M. Claude Cohen ;

* au titre de l'exploitant :

- *Titulaire* : M. Jean-Michel Longueval,
- *Suppléant* : Mme Françoise Pietka.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0064 - Commission mixte chargée du suivi de la réalisation de l'Anneau des sciences - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale - Missions territoriales -

M. LE PRESIDENT : La Commission mixte chargée du suivi de la réalisation de l'Anneau des sciences comprend les présidents du Conseil général du Rhône et de la Communauté urbaine ainsi que 11 représentants titulaires et 11 représentants suppléants de chacune de ces collectivités.

Je mets tout d'abord le dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstention : groupe Front national.

Adopté.

M. LE PRESIDENT : Je vous propose les candidatures suivantes :

* *Titulaires*

- M. Richard Brumm
- Mme Béatrice Gailliout
- Mme Anne Brugnera
- Mme Michèle Vullien
- M. Gilles Pillon
- M. Michel Rantonnet
- M. Jérôme Moroge
- M. Jean-Luc Da Passano
- M. Martial Passi
- M. Thomas Rudigoz
- M. Gilles Roustan

* *Suppléants*

- Mme Murielle Laurent
- Mme Thérèse Rabatel
- M. David Kimelfeld
- Mme Nathalie Frier
- M. Alain Galliano
- M. Pascal Charmot
- M. Xavier Odo
- M. Roland Crimier
- Mme Marie-Christine Burricand
- M. Guy Barral
- Mme Emeline Baume

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRESIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate

et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0065 - Conférence de gestion patrimoniale du Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 3 représentants titulaires et 3 représentants suppléants au sein de la Conférence de gestion patrimoniale du Syndicat mixte pour la station d'épuration de Givors (SYSEG).

Je vous propose les candidatures suivantes :

* *Titulaires*

- M. Jean Paul Colin
- Mme Brigitte Jannot
- M. Claude Vial

* *Suppléants*

- M. Martial Passi
- M. Xavier Odo
- M. André Vaganay

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0066 - Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais - Désignation de représentants du Conseil - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 8 représentants titulaires au sein de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'est lyonnais.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Lucien Barge
- M. Jean Paul Colin
- M. Michel Forissier
- Mme Laurence Fautra
- M. Jean-Jacques Sellès
- M. Gilles Gascon
- M. Thierry Butin
- M. Claude Cohen

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature désignée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

N° 2014-0067 - Villeurbanne - Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel - Désignation de représentants du Conseil - Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération -

M. LE PRÉSIDENT : La Communauté urbaine dispose de 5 représentants titulaires au sein de la Commission locale de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) des Gratte-Ciel.

Je vous propose les candidatures suivantes :

- M. Gérard Collomb
- M. Richard Llung
- M. Michel Le Faou
- M. David Kimelfeld
- M. Olivier Brachet

M. LE PRÉSIDENT : Y a-t-il d'autres candidats ?

(Pas d'autre candidature déclarée).

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons donc voter à main levée. Je mets maintenant les candidatures aux voix :

- pour : M. Barge -Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés- ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés -sauf M. Barge qui a voté pour- ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Front national.

(Les candidats sont désignés).

Rapporteur : M. le Président COLLOMB;

M. LE PRÉSIDENT : Nous en avons terminé pour notre séance de ce jour avec les désignations. Je vous rappelle que nous aurons à nouveau à désigner lorsque nous serons devenus Métropole et donc nous recommencerons la même séance en janvier 2015.

N° 2014-0068 - Groupes de délégués du Conseil - Crédits de fonctionnement - Délégation générale aux ressources - Direction des assemblées et de la vie institutionnelle -

M. LE PRÉSIDENT : En application de l'article L 5215-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté peut attribuer aux groupes d'élus des moyens en personnel, locaux et matériel de bureau pour leur fonctionnement.

Ces moyens ne peuvent bénéficier qu'à des groupes constitués, les élus se déclarant non inscrits dans un groupe n'y étant pas éligibles.

La composition des groupes politiques, telle que constatée le 15 mai 2014, est arrêtée conformément à l'état déposé sur vos pupitres.

Sont mis à la disposition de chaque groupe :

- des bureaux situés dans l'Hôtel de Communauté. Les groupes pourront utiliser les salles de réunion du niveau 01 dans la mesure des disponibilités. L'entretien courant, les fluides et les charges afférents à ces locaux seront pris en charge par la Communauté urbaine ;

- un équipement de bureau de base établi en fonction du nombre d'élus dans chaque groupe ;

- du matériel informatique et de télécommunications ;

- des crédits pour la prise en charge des dépenses de logistiques calculés comme suit :

* une part fixe de 160 € par groupe et par mois,

* une part variable de 30 € par élu et par mois ;

- des crédits pour la prise en charge des dépenses de personnel fixés au maximum prévu par la loi (30 % du montant total des indemnités brutes versées aux membres du Conseil de communauté constaté au compte administratif 2012) et attribués proportionnellement à la composition de chaque groupe.

Je sais qu'évidemment, les intérêts des uns ne coïncident pas forcément avec ceux des autres mais nous avons essayé de faire au mieux.

M. LE PRÉSIDENT : Oui, monsieur Hémon ?

M. le Conseiller HÉMON : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviendrai au nom du groupe Europe écologie-Les Verts et apparentés, au nom du groupe Communiste et

républicain et au nom du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines pour vous dire que cette question des moyens humains des groupes politiques n'est ni anodine ni neutre parce que c'est un indicateur -pas le seul certainement-, c'est un indicateur des moyens, d'une part, et de l'attention, d'autre part, accordés au fonctionnement des différents groupes. C'est donc un des critères d'appréciation du degré de fonctionnement démocratique de notre assemblée.

A ce titre, les conditions proposées pour la prise en charge du personnel des groupes ont été modifiées par cette délibération avec la suppression de la part fixe qui avait été instituée il y a des années et cela, nous voulons le dire, nous pose problème. Nous voulons, pour autant, considérer qu'au 1^{er} janvier 2015 -vous venez de le dire-, avec la création de la Métropole, la question, comme les autres, sera réexaminée et nous osons espérer qu'un plus juste équilibre sera trouvé, rétablissant, en cohérence avec l'histoire du Grand Lyon et en cohérence avec les frais de fonctionnement -puisque l'on a vu que, sur les frais de fonctionnement, on avait maintenu la part fixe-, le principe d'attribution de moyens pour les personnels de nos groupes ; un principe qui soit plus en rapport avec la quantité de travail nécessaire à fournir puisque nous avons tous remarqué que le nombre de délibérations et la quantité de travail va augmenter de plus de 30 % et qu'il faudra bien que les moyens suivent puisqu'il va y avoir beaucoup de travail. Dans cette attente, les groupes que j'ai cités au départ s'abstiendront sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Je vais donc mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Union pour un mouvement populaire (UMP), divers droite et apparentés ; Socialiste et apparentés ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Rassemblement démocrate et radical ; Non inscrits (MM. Calvel -pouvoir à M. Rousseau- et Vincent) ;

- contre : néant ;

- abstentions : groupes Communiste et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; groupe Front national.

Adopté.

Rapporteur : M. le Président COLLOMB.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, nous avons créé, en début de séance, 5 commissions thématiques à caractère permanent. Je demande à chaque Président de groupe de me faire connaître les affectations des membres de son groupe dans chaque commission avant le 26 mai 2014 de manière à ce que les commissions puissent, par la suite, être convoquées pour leur installation.

Mesdames et messieurs, s'il n'y a pas de question diverse, la séance est terminée. Merci beaucoup.

(La séance est levée à 16 heures 35).

Annexe 1

Modification du projet de délibération n° 2014-0035

REPUBLIQUE FRANCAISE


 GRANDLYON
communauté urbaine
DELEGATION GENERALE AUX RESSOURCESDIRECTION DES ASSEMBLEES
ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Lyon, le 7 mai 2014

Objet : *Conseil de communauté du 15 Mai 2014*
Modification d'un projet de délibération

Affaire suivie par : Stéphanie Comte

MODIFICATION DU RAPPORT N° 2014-0035
Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH)
Est Métropole Habitat - Désignation des représentants du Conseil

- Au paragraphe "**Modalités de représentation**" de l'exposé des motifs, il convient de lire, pour la Communauté urbaine :

. 6 élus communautaires,
. 3 personnes qualifiées (*) et élus d'autres collectivités,
. 6 autres personnes qualifiées (*),
. 2 représentants d'associations d'insertion.

au lieu de :

. 6 élus communautaires,
. 4 personnes qualifiées (*) et élus d'autres collectivités,
. 5 autres personnes qualifiées (*),
. 2 représentants d'associations d'insertion,

- Au paragraphe suivant, il convient de lire :

(*) Personnes qualifiées dans l'un au moins des domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'aspect financier de ces politiques, ou des affaires sociales, parmi lesquelles **3 sont élus d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'OPH, mais n'ayant pas la qualité d'élus communautaires.**

au lieu de :

(*) Personnes qualifiées dans l'un au moins des domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'aspect financier de ces politiques, ou des affaires sociales, parmi lesquelles 4 sont élus d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'OPH, mais n'ayant pas la qualité d'élus communautaires.

Le Président,

Annexe 2

Modification du projet de délibération n° 2014-0038

REPUBLIQUE FRANCAISE


 GRANDLYON
communauté urbaine
DELEGATION GENERALE AUX RESSOURCESDIRECTION DES ASSEMBLEES
ET DE LA VIE INSTITUTIONNELLE

Lyon, le 7 mai 2014

Objet : Conseil de communauté du **15 Mai 2014**
Modification d'un projet de délibération

Affaire suivie par : Stéphanie Comte

MODIFICATION DU RAPPORT N° 2014-0038

Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon habitat - Désignation de représentants du Conseil
--

- Au paragraphe "**Modalités de représentation**" de l'exposé des motifs, il convient de lire, pour la Communauté urbaine :

. 6 élus communautaires,
 . 3 personnes qualifiées (*) et élus d'autres collectivités,
 . 6 autres personnes qualifiées (*),
 . 2 représentants d'associations d'insertion.

au lieu de :

. 6 élus communautaires,
 . 4 personnes qualifiées (*) et élus d'autres collectivités,
 . 5 autres personnes qualifiées (*),
 . 2 représentants d'associations d'insertion.

- Au paragraphe suivant, il convient de lire :

(*) Personnes qualifiées dans l'un au moins des domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'aspect financier de ces politiques, ou des affaires sociales, parmi lesquelles **3 sont élus d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'OPH, mais n'ayant pas la qualité d'élus communautaires.**

au lieu de :

(*) Personnes qualifiées dans l'un, au moins, des domaines de l'urbanisme, du logement, de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'aspect financier de ces politiques, ou des affaires sociales, parmi lesquelles 4 sont élus d'une collectivité ou d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) du ressort de compétence de l'OPH, mais n'ayant pas la qualité d'élus communautaires.

Le Président,